

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00634

Numéro SIREN : 501 887 210

Nom ou dénomination : 8.2 FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2019 sous le numéro de dépôt 8994

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

8.2 FRANCE

1401 avenue du Mondial 98
34000 Montpellier

V/REF :

N/REF : 2008 B 634 / 2019-B-8994

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 17/06/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Rapport du commissaire aux comptes

Extrait de procès-verbal d'assemblée en date du 20/05/2019

Concernant la société

8.2 FRANCE

Société par actions simplifiée

1401 avenue du Mondial 98

34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-8994 le 17/06/2019

R.C.S. MONTPELLIER 501 887 210 (2008 B 634)

Fait à MONTPELLIER le 17/06/2019,

LE GREFFIER



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	86 829	19 908	66 921	89	66 832
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	158 638	110 407	48 231	55 907	- 7 676
Autres immobilisations corporelles	202 430	103 269	99 161	80 627	18 534
Immobilisations en cours				55 590	- 55 590
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	200		200		200
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	12 980		12 980	12 980	
TOTAL (I)	461 078	233 584	227 493	205 193	22 300
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	400 178		400 178	321 969	78 209
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 885		1 885		1 885
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	29 584		29 584	31 491	- 1 907
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 385		14 385	14 922	- 537
. Autres	52 847		52 847		52 847
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	182 663		182 663	229 682	- 47 019
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	560		560	13 449	- 12 889
TOTAL (II)	682 102		682 102	611 512	70 590
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 143 179	233 584	909 595	816 705	92 890

Copie certifiée conforme à l'original

KORUS CONSULTANTS

Page 1

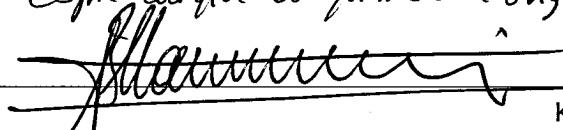
Bruno ALLAIN, Président de la SAS

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)	50 000	50 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	5 000	5 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	121 988	108 780	13 208
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	44 502	38 207	6 295
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	221 490	201 988	19 502
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	264 737	265 953	- 1 216
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	177 770	109 682	68 088
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	72 580	64 859	7 721
. Organismes sociaux	88 865	104 034	- 15 169
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	74 363	49 775	24 588
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	9 430	1 425	8 005
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	360		360
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		18 990	- 18 990
TOTAL (IV)	688 105	614 717	73 388
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	909 595	816 705	92 890

Copie certifiée conforme à l'original



KORUS CONSULTANTS

Page 2

Bruno ALLAIX, Président de la SAS

8.2 France

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 1401, Avenue du Mondial '98, 34000 Montpellier
Siren 501 887 210 RCS MONTPELLIER

EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 20 Mai 2019 - 17 h

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

TROISIEME RESOLUTION

Au cours de l'exercice 2018, par décision des associés du 19/06/2018, vingt-cinq mille (25 000) euros ont été versés aux associés par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice 2017 selon répartition en fonction des parts détenues par eux dans le capital social, soient 2,50 € par titre.

Au cours de l'exercice précédent, clos le 31/12/2017, par décision des associés du 17/02/2017, trente deux mille cinq cents (32.500) euros ont été versés aux associés selon répartition en fonction des parts détenues par eux dans le capital social, soient 3,25 € par titre, par prélèvement sur le compte "autres réserves" dans la comptabilité de la Société.

Rappel des dividendes distribués par prélèvement direct sur les bénéfices réalisés au titre des 3 exercices précédents :

(article 243 bis du Code général des impôts)

Exercice clos le 31/12/2017 : 25.000,00 €
Soit par titre : 2,50 €

Exercice clos le 31/12/2016 : 0,00 €
Soit par titre : 0,00 €

Exercice clos le 31/12/2015 : 0,00 €
Soit par titre : 0,00 €

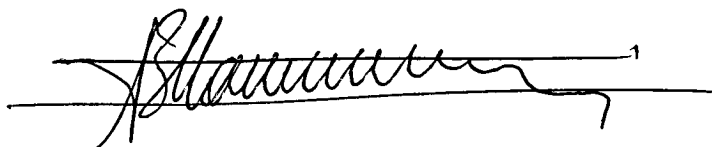
Le résultat de l'exercice 2018 dégage un bénéfice net de quarante quatre mille cinq cent deux euros et quarante trois centimes (44.502,43 €).

Le Président propose aux associés de prélever sur ce bénéfice une somme de vingt mille (20.000) euros affectée au versement de dividendes, et de porter le reliquat de vingt quatre mille cinq cent deux euros et quarante trois centimes (24.502,43 €) au compte "autres réserves".

Le Président précise à destination des actionnaires personnes physiques, que les sommes versées supporteront le prélèvement forfaitaire unique ("PFU") de 30% applicable depuis le 1er janvier 2018, décomposé en 17,2% de prélèvements sociaux et 12,8% d'impôt. Les dividendes versés aux actionnaires personnes physiques seront donc réduits du montant de ces contributions. Conformément à la loi, les dividendes doivent être payés aux actionnaires dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme à l'original



Bruno ALLAIN - Président de la SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 8 2 FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 8 2 FRANCE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Copie certifiée conforme à l'original

Vincent LAVABRE

Commissaire aux comptes

Justification des appréciations

inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

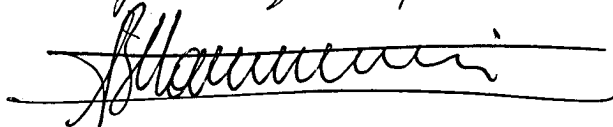
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société¹ ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Copie certifiée conforme à l'original



Bruno ALLAIN - Président de la SAS

8.2 France

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 1401, Avenue du Mondial '98, 34000 Montpellier
Siren 501 887 210 RCS MONTPELLIER

EXTRAIT DES PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

du 20 Mai 2019 - 17 h

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION

Au cours de l'exercice 2018, par décision des associés du 19/06/2018, vingt-cinq mille (25 000) euros ont été versés aux associés par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice 2017 selon répartition en fonction des parts détenues par eux dans le capital social, soient 2,50 € par titre.

Au cours de l'exercice précédent, clos le 31/12/2017, par décision des associés du 17/02/2017, trente deux mille cinq cents (32.500) euros ont été versés aux associés selon répartition en fonction des parts détenues par eux dans le capital social, soient 3,25 € par titre, par prélèvement sur le compte "autres réserves" dans la comptabilité de la Société.

Rappel des dividendes distribués par prélèvement direct sur les bénéfices réalisés au titre des 3 exercices précédents :

(article 243 bis du Code général des impôts)

Exercice clos le 31/12/2017 : 25.000,00 €
Soit par titre : 2,50 €

Exercice clos le 31/12/2016 : 0,00 €
Soit par titre : 0,00 €

Exercice clos le 31/12/2015 : 0,00 €
Soit par titre : 0,00 €

Le résultat de l'exercice 2018 dégage un bénéfice net de quarante quatre mille cinq cent deux euros et quarante trois centimes (44.502,43 €).

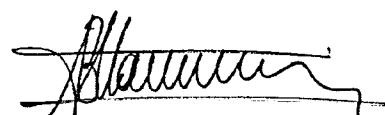
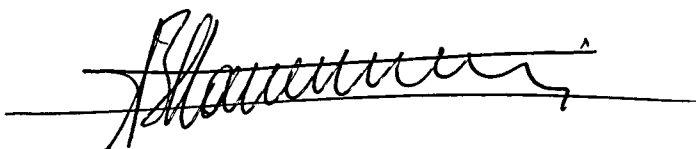
Le Président propose aux associés de prélever sur ce bénéfice une somme de vingt mille (20.000) euros affectée au versement de dividendes, et de porter le reliquat de vingt quatre mille cinq cent deux euros et quarante trois centimes (24.502,43 €) au compte "autres réserves".

Le Président précise à destination des actionnaires personnes physiques, que les sommes versées supporteront le prélèvement forfaitaire unique ("PFU") de 30% applicable depuis le 1er janvier 2018, décomposé en 17,2% de prélèvements sociaux et 12,8% d'impôt. Les dividendes versés aux actionnaires personnes physiques seront donc réduits du montant de ces contributions. Conformément à la loi, les dividendes doivent être payés aux actionnaires dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Président propose aux associés d'adopter cette résolution.

Copie certifiée conforme à l'original

Pour 8.2 France, le Président,



Bruno ALLAIN

Bruno ALLAIN - Président de la SARL

Vincent LAVABRE

Commissaire aux comptes

inscrit près la Cour d'Appel de Montpellier

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

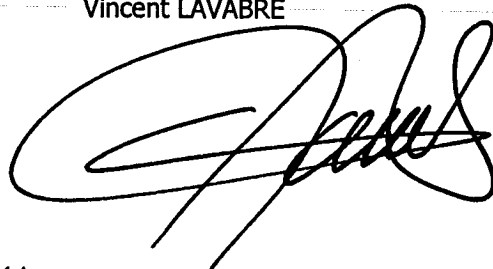
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Copie certifiée conforme à l'original



Bruno ALLAIN - Président de la SAS

Fait à St gely du fesc, le 30 Avril 2019
Le Commissaire aux comptes
Vincent LAVABRE

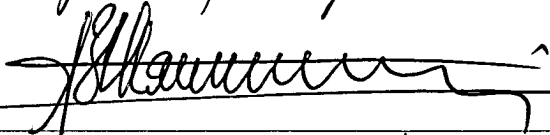


Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	1 066 944	473 876	1 540 820	1 672 126	- 131 306
Chiffres d'affaires Nets	1 066 944	473 876	1 540 820	1 672 126	- 131 306
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			188 347	188 347	N/S
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			30 061	15 905	14 156
Autres produits			323	191	132
Total des produits d'exploitation (I)			1 759 550	1 688 222	71 328
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			677 429	713 917	- 36 488
Impôts, taxes et versements assimilés			14 285	12 711	1 574
Salaires et traitements			684 766	630 340	54 426
Charges sociales			246 627	223 211	23 416
Dotations aux amortissements sur immobilisations			79 278	64 767	14 511
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			265	99	166
Total des charges d'exploitation (II)			1 702 649	1 645 045	57 604
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			56 901	43 178	13 723
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			5 063	5 117	- 54
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			5 063	5 117	- 54
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-5 063	-5 117	54
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			51 839	38 060	13 779

Copie certifiée conforme à l'original



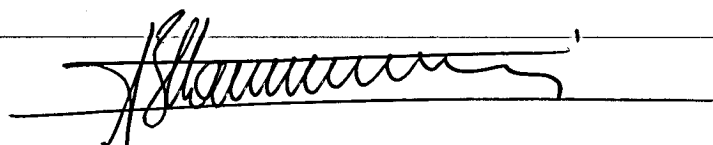
Bruno ALLAIN, Président de la SAS KORUS CONSULTANTS

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 300	4 000	5 300	132,50
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	9 300	4 000	5 300	132,50
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 219		12 219	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12 219		12 219	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 919	4 000	- 6 919	172,98
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	4 417	3 853	564	14,64
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 768 850	1 692 222	76 628	4,53
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 724 348	1 654 015	70 333	4,25
RESULTAT NET	44 502	38 207	6 295	16,48
Dont Crédit-bail mobilier	8 040	17 396	- 9 356	-53,78
Dont Crédit-bail immobilier				

Copie certifiée conforme à l'original



Bruno ALLAIN, Président de la SAS

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 909 595,13 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 44 502,43 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/04/2019 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

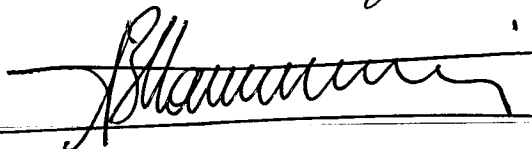
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Copie certifiée conforme à l'original



Bruno ALLAIN, Président de la SAS

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

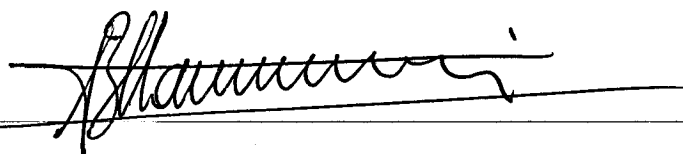
La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : Produit de 29 876 Euros

Il est précisé que le CICE ne sera pas destiné à financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni à augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise

Copie certifiée conforme à l'original



Bruno ALLAIN - Président de la SAS

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 461 078

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 252	85 590	27 013	86 829
Immobilisations corporelles	366 261	28 008	33 200	361 069
Immobilisations financières	12 980	200		13 180
TOTAL	407 493	113 798	60 213	461 078

Amortissements et provisions d'actif = 233 584

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 162	18 758	27 013	19 908
Immobilisations corporelles	174 138	60 519	20 981	213 676
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	202 300	79 278	47 994	233 584

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	86 829	19 908	66 921	3 ans
Materiel industriel	44 968	42 547	2 421	de 1 à 3 ans
Materiel équipement securite	43 022	26 205	16 817	5 ans
Materiel metrologie- mesures	70 648	41 654	28 994	de 3 à 5 ans
Instal./agenc.divers	7 923	3 638	4 284	de 3 à 10 ans
Materiel de transport	105 232	63 936	41 296	de 3 à 4 ans
Mat.bureau & informatique	42 117	33 072	9 045	de 3 à 5 ans
Mobilier	47 158	2 622	44 536	de 3 à 10 ans
TOTAL	447 898	233 584	214 313	

Etat des créances = 512 419

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	12 980		12 980
Actif circulant & charges d'avance	499 439	499 439	
TOTAL	512 419	499 439	12 980

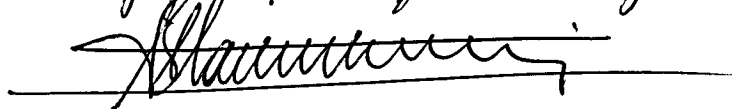
Produits à recevoir par postes du bilan = 12 232

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	11 232
Autres créances	1 000
Disponibilités	
TOTAL	12 232

Charges constatées d'avance = 560

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Copie certifiée conforme à l'original



Bruno ALLAIN - Président de la SAS

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 50 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10000	5,00	50 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10000	5,00	50 000

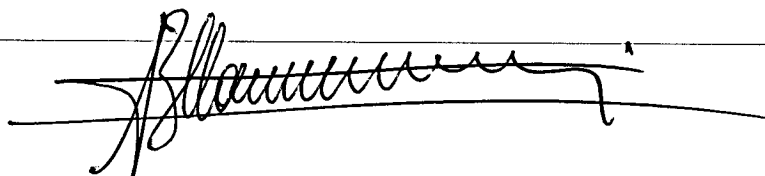
Etat des dettes = 688 105

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	264 737	61 241	195 496	8 000
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	177 770	177 770		
Dettes fiscales & sociales	245 239	241 531		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	360	360		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	688 105	480 901	195 496	8 000

Charges à payer par postes du bilan = 139 411

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	12 268
Dettes fiscales & sociales	127 143
Autres dettes	
TOTAL	139 411

Copie certifiée conforme à l'original



Bruno ALAIN - Président de la SAS

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 1 540 820

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 502 266	97,50 %
Produits des activités annexes	38 554	2,50 %
TOTAL	1 540 820	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 12 232

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir(418100)	11 232
TOTAL	11 232

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir(468700)	1 000
TOTAL	1 000

Charges constatées d'avance = 560

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	560
TOTAL	560

Charges à payer = 139 411

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(408100)	12 268
TOTAL	12 268

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges payés(428200)	44 200
Personnel, autres charges à payer(428600)	28 380
Org.soc. congés à payer(438200)	18 988
Org.soc. autres charges à payer(438600)	26 145
Etat autres charges à payer(448600)	1 362
Ta et fpc à payer(448601)	8 068
TOTAL	127 143

Copie certifiée conforme à l'original

Bruno BLUIN - Président de la SAS